

"de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins"

Handicapés Méchants

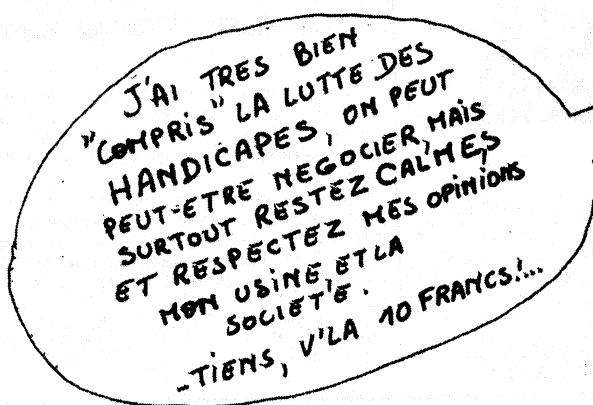
journal des Comités

n°4 de lutte des Handicapés

DECEMBRE 75

2 frs

- _ mise en place de moyens techniques d'autonomie physique et d'indépendance financière
- _ suppression de toutes formes de ghettos (c.a.t., a.p...)
- _ lutte contre les cadences et les rendements (pour



- tous les travailleurs)
- droit au travail sans discrimination



la médecine
chez ford

charte des internés

handicapés et...

Handicapés et gens concernés par le problème de l'handicap, « HANDICAPÉS MÉCHANT » est un outil de travail, d'information et d'action qui vous permet de vous exprimer comme vous l'entendez. Pas de censure, à la différence des autres journaux. Pour n'importe quel fait, leurs pages sont grandes ouvertes, problèmes d'handicapés et autres problèmes qui devraient être bien mis en évidence passent inaperçus. Ce serait vraiment regrettable que ce journal, qui vous donne le moyen de vous exprimer se casse la gueule. Il serait bon, handicapés, que vous preniez en mains vos problèmes et que vous les meniez vous-mêmes. Ne laissez pas agir votre entourage à votre place, qui est là en fait pour vous faire croire que vous êtes des sous-êtres, donc que vous avez besoin d'être assistés. Vous êtes capables de mener à bien vos problèmes. Les associations et les gens qui sont dedans, existent pour vous imposer la politique du pouvoir et de la misère. Il serait bon, handicapés, que vous nous écriviez des articles, témoignages et pour que nous puissions sortir le journal en temps voulu et informer le public de ce qui est la vraie condition de vie de l'handicapé, si différente de celle que l'on raconte. N'hésitez pas à montrer votre colère, de façon à faire voir aux gens qu'un handicapé sait se révolter et n'est pas un sous-être comme voudraient bien le faire croire toutes les associations (A.P.F., A.P.A.J.H., F.N.M.I.P., etc.) qui intoxiquent le public de fausses informations et de propagande mal à propos. Refusez d'être assistés. Agissez de vous-mêmes. Plus on sera nombreux à gueuler, plus on a une chance de se faire entendre et de mener à bien la lutte.

Il serait bon que vous le fassiez connaître autour de vous, faire prendre conscience aux gens de nos problèmes.

Jean Louis

F.S. - Il est évident que ce journal s'adresse aussi bien aux handicapés qu'à toute autre personne, car nous sommes tous dans cette société des inadaptés de toutes sortes, si souvent aveugles.

... et gens concernés.

On aurait bien aimé recevoir des articles sur des faits importants de l'actualité comme l'euthanasie, la mise en prison de certains patrons pour malveillance aux règles de sécurité dans l'entreprise.

On aimerait bien recevoir aussi des articles sur un des problèmes personnels, et peut-être LE problème le plus préoccupant pour les handicapés à l'heure actuelle : la SEXUALITE, car la charte de revendications ne saurait être complète sans évoquer ce problème et lui donner toute la place qu'il mérite. Il faut l'évoquer tant physiquement que moralement, psychiquement, politiquement, individuellement et collectivement...

Il serait intéressant, voire même préférable que cela paraîsse dans le numéro 5. Merci d'avance.

Daniel

“H.M.” espère pouvoir sortir tous les deux mois.

ABONNEZ-VOUS !



10,00f par an

15,00f sous pli fermé et pour l'étranger

adressez vos chèques à :

**E. AUERBACHER ccp 25 344 78
PARIS**

**les c.l.h.
(officiels)**

montage diapos... montage diapos..

Nous avons disponible un montage diapositives sur les transports. Si vous voulez le faire passer adressez-vous à Charly Koskas, 7 rue de Cambrai, 75019 Paris (tour K).

Un inconvénient, toutefois, si nous ne pouvons nous déplacer, nous tenons à ce que soit présent au moins un membre d'un C.L.H. local qui assurera le retour du montage intact, et dans les délais.

montage diapos... montage diapos ... m

Paris : cf. réunions foyer A-Theureau.
Dijon : J.-M. BARDEAU, 1, rue A.-Thibaud, 21100 Chenôves
Rennes : Richard FERNANDEZ, cité Normandie, Villejean 35000
Orléans : Marc HERY, 3, rue Ch.-Perault, 45000
Grenoble : Pierre MONTLAVILLE, 9, rue du Trident, 38100 Villeneuve

REUNIONS DU C.L.H. :

Tous les 1^{er} et 3^{er} samedi du mois - 81 rue Saint-Fargeau, Foyer Alizés Thureau (dans le jardin), métro Saint-Fargeau (15 h - 19 h).

SECRETARIAT :

Charly Koskas, 7 rue de Cambrai, 75019 Paris (tour K).

*de montage,
diapos est disponible
pour 8,00 f/
fais de port compris
(62 diapos + bande
magnetique)*

Dépôt légal 41 346

4^e trimestre 1975

Directeur de la publication C. KOSKAS

imprimerie EDIT 71

9, rue A. Métévier 75020 Paris

informations de l'atelier protégé de dijon

Depuis janvier 75, le chômage a fait son apparition à l'atelier protégé de Dijon. Il s'agit d'un chômage technique que certains appellent « conjoncturel ». Pour pouvoir toucher notre pension, il faut que nous travaillions 40 heures par semaine. En cas de chômage même technique, il faut s'arrêter complètement de travailler pour toucher cette pension. A Dijon, les handicapés touchent en moyenne 800 F de pension et 605 F de salaire de base sans les primes de rendement, de transport pour les externes et d'ancienneté, 4% tous les trois ans de présence plafonné à 20%. En cas de chômage d'un handicapé à Dijon, celui-ci touche sa pension, environ 800 F + les assedic et les assurances chômagés soit 810 F. Ce qui lui fait 1 600 F mensuels. 80 handicapés sont au chômage à l'atelier protégé de Dijon sur un effectif de 114 ouvriers(ères). Le gros problème pour l'handicapé qui se trouve en chômage, ici, c'est l'ennui et le désœuvrement. Il n'est pas rare de voir dans les

quotidiens de petites annonces de Dijon des handicapés qui recherchent du travail en circuit normal ou qui recherchent des compagnes ou des compagnons pour vaincre une certaine solitude. Le prix de pension pour un interne au foyer A.P.F. de Dijon à l'heure actuelle est le suivant : 930 F pour un mois sans tierce personne ; 1 100 F pour un mois avec tierce personne (ceci en francs actuels).

Un handicapé qui loge en ville (et il y en a à Dijon) vit mieux, est mieux logé et mange mieux que s'il était au foyer A.P.F. de Dijon avec les mêmes ressources que ses camarades vivant au foyer. Au point de vue travail, aucune amélioration sensible n'est à attendre avant septembre ou octobre 1975. Pour ce qui est du foyer A.P.F., les améliorations ne se font que très lentement mis à part les tarifs de pensions qui augmentent plus vite que les améliorations. Les handicapés en ont marre des conditions dans lesquelles ils vivent : distractions, revues, liberté d'expression et

de penser limitée, droit au travail en circuit normal refusé, hébergement coûteux en foyer, etc. Tous les contacts possibles avec l'extérieur sont recherches. La méfiance vis-à-vis des partis politiques est tenace. Les relations avec les valides ne sont pas toujours faciles. Les valides ne connaissent pas toujours les problèmes des handicapés. Les contacts ne sont pas toujours facilités entre handicapés et valides de par la mauvaise information du grand public sur les problèmes des handicapés et par le fait que l'on ne montre pas l'intérêt à un handicapé de sortir de lui-même.

Tout contact, information et projet de rencontre peuvent être adressés à l'adresse suivante :

Serge Bedessem
73, avenue du Lac
21000 Dijon
Tél. (80) 05.45.50.

rencontre de travailleurs handicapés et travailleurs sociaux à propos de la lutte des travailleurs en c.a.t. à besançon

II. - L'échange avec les camarades de l'atelier protégé de Dijon

Cet échange a porté d'une part sur l'historique de chacune des luttes et des sections syndicales, et d'autre part sur les conditions actuelles de l'atelier : à savoir le chômage.

II/1. Historique : La section CFDT de l'atelier de Dijon a démarré en 1971. Sur un cahier de revendications précises (sécurité, augmentation de salaire, primes).

Le syndicat est né de rencontres et de discussions entre des handicapés et des valides de différentes appartenances politiques. Le groupe a tenté de soutenir le travail intérieur jusqu'à la fin de l'année 74, époque à laquelle sont apparues des discorde et des divergences au sein du groupe.

En gros deux tendances s'affrontaient : une ligne dure qui voulait passer à l'action — à l'intérieur comme à l'extérieur de l'atelier protégé — et une autre ligne plus molle, plus impuissante qui cherchait à résoudre les problèmes par la négociation.

Ces deux lignes se sont affrontées d'une part — à l'intérieur de l'atelier protégé par rapport à d'éventuelles transformations

de celui-ci en C.A.T. — et d'autre part — à l'extérieur par rapport à l'interdiction de l'accès de certaines salles de cinéma aux fauteuils roulants. Dans les deux cas, aucune action n'a pu être menée. Le débat s'est ensuite cristallisé sur des luttes entre personnes. Des engueulades, des jalouies pour savoir qui avait et garderait le pouvoir n'ont rien arrangé.

A l'heure actuelle, ce groupe est dissois. Quant aux travailleurs de l'atelier protégé, ils sont touchés gravement par le chômage — très important sur la région dijonnaise. Le syndicat est donc en sommeil et les travailleurs démobilisés sont livrés à eux-mêmes et à l'inactivité. La non-motivation et la non-détermination des handicapés sur Dijon a sans aucun doute joué un rôle important dans la dissolution de ce groupe. La CGT s'est créée à l'atelier protégé à partir de ces conflits.

II/2. Différents points de divergence

— Les primes de rendement : elles sont pratiquées en C.A.T. et en atelier protégé, d'une manière plus ou moins arbitraire

Les handicapés ne sont pas tous d'accord pour les remettre en cause. Certains pensent que sans ces primes, beaucoup ne feraient plus rien. D'autres au contraire estiment que c'est privilégier les plus rentables et que par conséquent ce sont les plus handicapés qui sont les plus défavorisés. A l'atelier protégé de Dijon, si la CFDT les avait remis en cause, la CGT en a demandé le rétablissement. Mais elles étaient ici défendues par un camarade de la CFDT.

Par la revendication du S.M.I.C. pour tous, les handicapés de Besançon montrent qu'ils ne sont pas du même avis tant sur les primes d'efforts, tant sur la considération des allocations versées par l'Etat, qui se retournent contre les handicapés, dans la mesure où le patron peut se permettre une sur-exploitation.

— La division handicapés physiques handicapés mentaux :

Elle est très nette au niveau des directions d'établissements. Par exemple, la direction de l'atelier protégé comme celle du C.A.T. gèrent certains budgets des handicapés reconnus comme plus ou moins inaptes dans la gestion de leurs

Handicapés Méchants

contre de travailleurs handicapés et travailleurs sociaux à propos de la lutte des travailleurs en c.a.t. à besançon

affaires. De ce fait, la direction des foyers se paie elle-même, quant aux frais d'hébergement et donne de l'argent de poche à la demande des handicapés.

Les travailleurs sociaux présents dénoncent cet état de fait qui ne peut que renforcer l'assistance et la dépendance des handicapés vis-à-vis de la direction. Il serait beaucoup plus intéressant d'apprendre aux handicapés à gérer leur budget eux-mêmes, même si certains doivent être plus ou moins aidés pour cela.

Un camarade de l'atelier protégé n'est pas d'accord, et pense que beaucoup de handicapés sont incapables de se débrouiller ; il cite le cas de certains qui, aussitôt après avoir reçu leur paie, vont la dépenser au café ou n'importe comment. Ce qui provoque certaines réactions d'hostilité.

De même au niveau des salaires : les discussions sur ce sujet ont souvent été vives au sein du groupe de Dijon. L'opposition C.A.T. A.P. se faisait souvent en terme de handicap : les physiques en A.P. Les mentaux en C.A.T. A partir de là, certains handicapés physiques trouvaient normal que les travailleurs en C.A.T. gagnent moins, parce que, disaient-ils, ils n'ont pas les mêmes besoins que nous, et ils ne savent pas se débrouiller.

Sur ce point, d'autres tenteront d'expliquer que la différence entre C.A.T. et A.P. ne repose que sur des critères de rentabilité, de soi-disant plus grande productivité des ateliers protégés, ce qui permet de dévaluer et d'exploiter un peu plus la main-d'œuvre des C.A.T. Celle-ci n'est d'ailleurs pas uniquement composée des handicapés mentaux ; des handicapés physiques pas assez rentables pour les ateliers protégés sont envoyés en C.A.T. dont certains leur sont entièrement réservés.

Enfin, il est souligné qu'actuellement, du fait du chômage et des difficultés de trouver du travail en sous-traitance — comme c'est le cas à Dijon, beaucoup de directions aimeraient diviser chacun de leur établissement en deux branches. Une branche C.A.T. recevant automatiquement des subventions de l'Etat permettrait de combler les déficits de la branche atelier protégé qui normalement ne doit tourner qu'avec les bénéfices prélevés sur les travaux effectués en sous-traitance pour d'autres usines.

C'est ainsi que le groupe peut prendre conscience des fausses divisions dans

lesquelles les patrons tentent d'enfermer les travailleurs valides et handicapés. La lutte des handicapés ne peut que rejoindre celle des valides, et dans ce sens certains d'entre nous insistons pour que des contacts soient pris en particulier avec les travailleurs des entreprises qui donnent des travaux à effectuer aux A.P. et aux C.A.T. Il en avait été souvent question sur Dijon, mais même dans le cadre syndical, cela ne s'est jamais fait. A Besançon, cela s'est fait pendant la grève.

II/3. Les perspectives d'action : Elles révèlent un certain nombre de divergences entre Dijon et Besançon ; en particulier face à l'attitude des valides du P.C.R.M.L. dont le but tout au moins avoué sur Besançon, est de créer une cellule du parti sur le C.A.T., les travailleurs du C.A.T. présents — peu nombreux et très minoritaires, au sein du C.A.T. — semblent d'ac-

Les autres plus favorables à une politisation se montrent très réservés ou en désaccord total avec la tactique de « Front rouge ». Leur volonté de créer une cellule au sein du C.A.T. leur paraît être une forme de division et de politisation pré-maturée et ne pouvant que renforcer la division entre les handicapés.

Ceci d'autant plus que l'O.C.I.-A.J.S. tente également de s'implanter au milieu des handicapés en profitant de leur manque d'expérience au niveau des luttes. Certains handicapés défendront donc l'autonomie des handicapés par laquelle ceux-ci se politisent eux-mêmes en faisant le lien entre leur lutte et celle des autres travailleurs, et de toute la classe ouvrière.

Nous devons reconnaître que le travail avec des partis politiques est précieux aux handicapés. C'est certainement la seule possibilité de ne rien perdre de nos acquis et de nous faire reconnaître par les partis progressistes et les militants révolutionnaires de la classe ouvrière. Mais au même titre que le Comité d'action des prisonniers nous devons tout faire pour préserver notre unité et notre indépendance. C'est à ce prix que nous pourrons espérer un jour être reconnus et intégrés par la classe ouvrière dans une optique socialiste.



cord avec cette optique, surtout après le soutien du parti pendant la grève.

Sur Dijon, les positions du Parti sont plus floues ou tout au moins nuancées. Il s'agirait, selon les propositions des camarades, de faire : 1) un groupe santé qui, dans un première étape, devrait préparer les assises sur la santé ; 2) permettre aux handicapés de l'atelier protégé de rejoindre un comité de chômeurs, qui, comme nous l'apprendrons plus tard, sera récupéré à la CFDT par le Parti M.L. 3) regrouper différentes personnes extérieures au Parti afin de travailler sur les problèmes de la santé en général.

Sur ces propositions, les handicapés de Dijon ne sont pas tous d'accord pour différentes raisons. Les uns après l'échec du groupe handicapés-valides sont hostiles à tout nouveau regroupement sur des bases politiques. Ils préfèrent en rester à l'organisation syndicale.

II/4. Le débat à propos du journal « Handicapé Méchant » et des comités de luttes des handicapés.

Ce débat se situera surtout entre les militants valides du P.C.R. M.L. et moi-même.

Sur Dijon, peu de handicapés le prennent, surtout depuis la disparition du groupe handicapés-valides où il était plus ou moins perçu par la tendance « molle » qui a toujours plus ou moins fait en sorte qu'il n'atteigne pas les travailleurs de l'atelier.

A Besançon, il est connu par les militants du P.C.R. M.L. au moins. C'est ainsi que l'une de ces militantes se heurte à moi pour en faire une critique assez floue, non point sur le contenu en général, mais sur l'amendement paru dans le numéro 2.

Ainsi elle trouve que les bases politiques sont trop larges et que le P.C.F. — ennemi principal des M.L. — pourrait signer la charte, même si le C.H. se dit prêt à rejoindre la classe ouvrière pour la « prise du pouvoir ». En fait, c'est le « pluralisme politique et partisan qui est ici critiqué par des militants exclusifs, pour ne pas dire sectaires.

Jean-Marc Bardeau

Note du C.L.H. Paris

La charte des revendications a été rétablie dans son optique révolutionnaire, en page 10 du numéro 3. Les camarades M.L. (marxistes-léninistes) avaient raison et ont pu en prendre connaissance depuis.



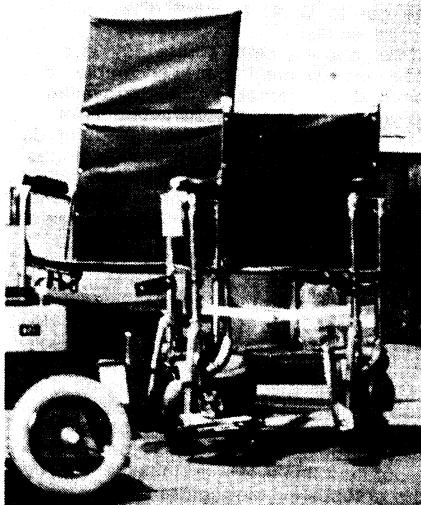
L'appareillage : une liberté ou une prison de plus ?

Le mois dernier, l'association Readapt a organisé une exposition intitulée elle-même Réadapt et destinée à présenter au public et aux spécialistes les nouveautés dans le domaine de l'appareillage des handicapés.

On y a vu en particulier les appareils les plus « avancés », Bras esthétiques et fonctionnels, fauteuils électriques légers, faciles à diriger à l'aide d'une manette.

Ces appareils étaient présentés dans des boxes, appareils rutilants et prêts à l'usage, beaux objets d'artisanat offerts à l'admiration du public et coûtant naturellement fort cher (un fauteuil électrique, 8 000 à 10 000). Nous avons fait un tour dans ce salon avec des copains non handicapés. A l'entrée, un flic bienveillant nous a pris un tract et nous a demandé si nous devions en rester là ou si nous voulions « aller plus loin »... En fait, il n'était pas trop inquiet, après tout, dut-il se dire, les handicapés ne sont pas des voyous.

**Évitez la fatigue avec
le fauteuil roulant
électrique BEC
à commande double**



Donc nous sommes entrés, tracts et journaux en mains. Peu de temps après, le directeur de l'exposition, un grand sanguin, s'étant aperçu que notre prose n'était pas publicitaire, nous a demandé ce que nous mijotions et si nous avions l'intention de mettre la pagaille plus longtemps. Il y eut quelques mots secs puis le gaillard, un sourire jaune aux lèvres, nous dit que nous, handicapés, pouvions rester en visiteurs bien sûr, mais que les farfelus à cheveux longs et non handicapés, donc sans excuse, devaient déguerpir immédiatement.

Un petit service d'ordre organisé spécialement pour la circonstance éjecta les « farfelus ».

Il y avait dans cette exposition un circuit fermé de télévision, ce qui n'était un secret pour personne. Le directeur, nous prenant pour des imbéciles, nous dit que, puisqu'on se croyait si malin, il allait nous faire parler à la télé, mais oui, la télé pour de vrai ! Heureusement qu'il y a eu Cavada pour nous y faire passer, quelques jours plus tard. Hélas, peu de chances qu'on nous rappelle au palmarès des revendications (cf. l'article de Charly).

A Réadapt, nous avons donc, en circuit télé bien ligoté, « causé » sérieusement des C.A.T., des prix pratiqués (par mois, 100 à 150 francs), du prix des fauteuils, etc.

Déviant les problèmes, ces messieurs nous ont dit qu'ils nous trouveraient (à nous, ici présents), du travail, espérant sans doute que, nourris d'un tel espoir, nous nous tairions ;

Nous ne nous sommes pas tus et nous ne nous tairons pas

Où en sommes-nous en ce qui concerne l'appareillage des handicapés ?

LES AUTOMOBILES AMÉNAGÉES

En cas d'accident, les voitures aérona-gées ne sont remboursées que si elles ont été vérifiées par des maisons spécialisées, alors qu'un simple artisan peut faire le même travail pour moins cher.

UN FAUTEUIL ROULANT non électrique coûte en moyenne 2 000 nouveaux francs, on y a droit une fois tous les cinq ans, ils sont remboursés à 100 % mais en général ils tiennent rarement le coup cinq ans, avant cinq ans on en paye un neuf de sa poche et le gouvernement pioche dessus 20 % de T.V.A.

UN FAUTEUIL ROULANT électrique coûte en moyenne 8 000 à 10 000 nouveaux francs, la plupart du temps, si l'on n'est pas nanti, on fait appel aux bonnes œuvres du type APF, l'argent est habilement refusé si l'on n'est pas inféodé à ces associations. D'autre part, la moindre panne double en quelques années le prix du fauteuil. Les maisons spécialisées font des modèles hors gabarit de façon à conserver le monopole.*

D'autre part, une chambre à air ou un pneu sont payés (et remboursés) 113 F par la Sécurité sociale alors que des articles identiques sont vendus 24 F dans le commerce. Quel profit !

En fait, tout produit pour handicapés a bon dos.

LORS DES APPAREILLAGES, un moulage est fait. Le temps des travaux est long, quand l'œuvre est terminée (huit mois à un an), l'appareil ne convient plus à la personne qui a changé de poids.

DANS LES CENTRES RÉSERVÉS AUX I.M.C. Plutôt que d'essayer d'améliorer les moyens pour les I.M.C. de sortir et de se déplacer, on leur bloque les jambes dans des appareils standards. Les muscles s'en-gourdisent de plus en plus mais qu'importe, n'est-ce pas, ils n'en ont pas besoin dans leur ghetto ! Or l'IMC veut se servir d'un fauteuil électrique, grimper les trottoirs descendre un plan incliné ou des marches.

Il faut trouver, inventer avec lui des moyens nouveaux. On ne s'en préoccupe pas, pourquoi ?

Parce que le fauteuil électrique coûte trop cher, parce que tout cela n'intéresse pas les valides employés dans les centres.

Ça les obligeraient à se bagarrer avec l'extérieur pour faire adapter les bâtiments, les autobus, les trottoirs aux handicapés.

Quand le gouvernement aura-t-il l'idée de prendre des dispositions favorisant l'indépendance des handicapés ? Jamais, car il n'y trouverait pas son compte.

Dans les conditions actuelles, l'appareillage n'est pas une liberté en plus, c'est une prison de plus.

Jean-Louis, Monique, Christine



cette médecine qui inspire confiance...

Franco aura fait couler beaucoup d'encre et de sang avant d'aller retrouver ses copains : Hitler, Mussolini...

« Cette foule espagnole priant devant le Pardo » comme titrait le Figaro. « Cet homme qui a rétabli les libertés en Espagne » comme titrait le Parisien Libéré, justifient sûrement la mobilisation des grands mandarins de la médecine et de la chirurgie de pointe... de classe.

Depuis combien d'années fait-on durer la bête ? A combien pourraient se monter les frais de soins, le déplacement de tous ces complices du fascisme ?

Et qui paie ? Qui aura servi de cobaye pour en arriver à cette technique ? Pour les Franco et autres éléments de la haute bourgeoisie dirigeante, en tout cas.

C'est bien le prolo qui, comme Franco,

n'est « sûrement pas récupérable » (aux yeux de la médecine, bien sûr).

Ce n'est pas hasard si le meilleur hôpital de Madrid a été évacué pour loger le dictateur et sa suite, ni même s'il n'y a plus aucun grand spécialiste de disponible, hormis pour Franco. (Ce qui ne l'empêchera pas de crever aussi. Ouf !) (Aux dernières nouvelles, c'est fait).

Et que deviennent les autres malades ?

La médecine de classe.

Qui n'a pas entendu parler de ces comateux gardés en vie artificiellement depuis des années et qui sont, eux, irrécupérables. Pourquoi les garde-t-on en survie ? Alors que tout leur entourage réclame le repos naturel du corps : pour servir justement aux expériences médicales ou chirurgicales comme, par exem-

ple, des biopsies (prélèvements corporels) pour la recherche sur les cellules.

Qui n'a pas vu le film « Johny got his gun », ce soldat qui se retrouve après un bombardement : aveugle, sourd, sans mâchoire, sans nez, ni bras, ni jambes. C'est, par excellente, LE sujet à expériences.

Au C.L.H., on a reçu le témoignage d'une employée dans un I.M.P. (institut médico-pédagogique). Elle confirme notre point de vue en dénonçant les pratiques expérimentales effectuées sur les handicapés... Mais là non plus pas n'importe quels handicapes...

Daniel

Note : Des ennuis techniques de dernière minute nous empêchent de publier cet article dans le numéro 4. Il sera dans le numéro 5. Avec nos excuses.

texte introductif à la charte des internés

Cette charte ne vise pas à l'amélioration de la psychiatrie, mais vise à la destruction complète de l'appareil médico-policier. Cette charte s'inscrit dans le combat pour conquérir, dans un premier temps, les droits démocratiques les plus élémentaires qui sont enlevés à tout travailleur que la psychiatrie parvient à isoler. Ceci n'est possible qu'en brisant l'isolement des internés :

1) En détruisant l'institution carcérale par des luttes contre les modalités actuelles d'entrée et de sortie de l'hôpital (placement d'office et placement volontaire), ainsi que contre les restrictions de la libre circulation à l'intérieur des établissements psychiatriques.

2) En brisant l'isolement de l'interné dans son statut d'assisté, d'irresponsable et de fou. Il s'agit d'obtenir celui de travailleur en lutte avec tous les acquis s'y rattachant, même si certains d'entre nous se trouvent provisoirement dans l'incapacité de travailler. Ce combat, comme ceux des autres couches opprimées, rejoint en ce sens la lutte de la classe ouvrière pour la destruction de l'ordre capitaliste.

3) En brisant l'isolement dû au silence entourant la prescription médicale et obtenir ainsi le contrôle du traitement.

Cette charte est le produit des revendications exigées par des camarades internés tant en France que dans d'autres pays comme en Angleterre par le M.P.U. (union

des malades mentaux) et en Allemagne par le S.P.K. (collectif socialiste de patients).

Elle vise au développement de luttes permises par le regroupement de psychiatres ou de travailleurs (soignants ou non) telles celles parmi les plus récentes : des « malades » de Maison-Blanche en novembre 1974 et la campagne contre les internements et contre la loi de 1838 menée par le G.I.A. (groupe d'informations sur les asiles).

Pour aboutir, cette charte doit être reprise massivement par l'ensemble des camarades internés et des travailleurs (soignants ou non) qui les soutiennent.

En ce sens, elle peut être le point de départ à la création de groupes, comités, commissions, etc., visant à organiser la lutte dans le plus grand nombre d'établissements psychiatriques, ainsi qu'à l'extérieur de l'institution où le problème de la psychiatristration des conflits est de plus en plus à l'ordre du jour. Elle doit donc également susciter un travail similaire en ce qui concerne la psychiatrie hors des murs en se plaçant sur un terrain de solidarité de travailleur à travailleur.

C'est ainsi que cette charte issue d'un projet élaboré au cours de luttes menées plus particulièrement en France par les militants du G.I.A., a permis, lors de son élaboration finale, le rassemblement de divers groupes militant contre l'organisation capitaliste de la production et de la santé.

charte des internés

1, NOUS EXIGEONS L'ABOLITION DE LA LOI DE 1838 :

C'est-à-dire, la suppression du placement d'office et du placement volontaire, ainsi que la suppression de l'infirmérie spéciale de la préfecture de police (rue Cabanis, à Paris 14^e) qui matérialise la relation existante entre la pseudo-science psychiatrique et l'instrument répressif qu'est la police.

NOUS EXIGEONS :

2) L'abrogation de la loi de 1954 sur les ALCOOLIQUES et de celle de 1970 sur la TOXICOMANIE ; lois répressives qui, loin de résoudre les problèmes posés par l'alcoolisme et la toxicomanie ne visent qu'à orienter et contrôler dans le sens des intérêts de la classe dominante.

L'abrogation de la loi sur le vagabondage.

L'arrêt des expulsions des travailleurs immigrés sous couvert de rapatriement saitaire.

3) La suppression des hôpitaux et services de force (Henri Colin, Sarreguemines, Cadillac, Montfavet).

CONCERNANT NOTRE SÉJOUR A L'HOPITAL, NOUS EXIGEONS :

4) L'abolition de l'envoi de renseignements aux préfectures qui les retransmettent aux commissariats, ainsi que la destruction du fichier de police des aliénés dits « dangereux ».

5) L'affichage dans chaque chambre des règlements intérieurs et des droits des internés.

6) Le droit pour tout interné de consulter à tout moment son dossier comme de le sortir, lui permettant entre autres choses d'appeler en justice.

7) Que soit appliquée la circulaire ministérielle n° 1796 de M. Jacques BAUDOIN du 20 avril 1973 dans laquelle il est dit que : « ... le secret n'est pas opposable au malade dans l'intérêt duquel il est institué ; ce dernier peut donc soit se faire remettre tout ou partie de son dossier médical ou le communiquer directement au médecin de son choix ainsi qu'à des tiers ; il peut notamment décider de produire ce dossier en justice s'il le désire. La jurisprudence de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat concourent sur ce point (1). »

8) Le droit de refus de la désignation administrative du lieu d'hospitalisation et du médecin traitant.

CONCERNANT LES TRAITEMENTS, NOUS EXIGEONS :

9) L'abolition des traitements irréversibles (électro-chocks, psychochirurgie...).

10) La connaissance du traitement appliqué et ses effets secondaires éventuels, et ceci avant la prescription.

11) Le droit de refus d'un traitement ou d'un médicament, c'est-à-dire un droit effectif de contrôle sur les traitements.

12) D'être informés lorsqu'un médicament en est à son stade expérimental.

13) D'être en possession d'une ordonnance claire, en écriture non chiffrée, nous permettant de contrôler ce qu'on reçoit des infirmiers qui l'exécuteront sous nos yeux et non à l'avance, afin d'éviter les traitements parallèles, comportant entre autres le surdosage.

CONCERNANT LA SORTIE, NOUS EXIGEONS :

14) Qu'un logement soit assuré après la sortie.

15) Que l'absence d'un emploi à la sortie ne soit pas un obstacle à celle-ci.

16) Qu'un emploi dans le métier de son choix puisse être assuré à la sortie par l'intermédiaire de l'Agence Nationale pour l'emploi, sans discrimination et avec formation professionnelle si nécessaire.

17) La suppression des restrictions à l'embauche telles que l'inaptitude pour raisons psycho-pathologiques.

18) Qu'une indemnité de chômage, au moins égale au S.M.I.C. soit allouée à ceux ne trouvant pas un travail.

CONCERNANT LA VIE A L'INTÉRIEUR DE L'HOPITAL, NOUS EXIGEONS :

19) Le droit de nous syndiquer dans les sections syndicales du lieu d'hospitalisation et de nous organiser de façon autonome pour la lutte dans des comités incluant le personnel soutenant notre combat.

20) L'abolition du travail FORCE sous prétexte d'ERGOTHÉRAPIE (ménage, service de cantine ou travail à façon...).

21) Que tout travail d'un hospitalisé soit rémunéré au temps de travail par un salaire au minimum égal au S.M.I.C. ; sans salaire au rendement ni cadence.

22) Le droit de pouvoir refuser un concessionnaire ou ses tarifs pratiqués.

23) Le droit d'accès et de contrôle des comptes en détail des comités gérant le travail et le salaire des hospitalisés.

24) L'organisation collective par les hospitalisés eux-mêmes de la vie à l'hôpital : horaires de lever, de coucher, des repas, etc.

25) La suppression du droit des visites pour raisons médicales ou autres.

26) La suppression de toute censure tant du courrier que des communications téléphoniques.

27) La liberté de presse effective à l'intérieur de l'hôpital.

28) Le droit effectif d'affichage avec tableau sans aucune censure.

29) Une salle commune de réunion inter-services, ouverte en permanence et à tout le monde, y compris à toute personne et à tous groupes extérieurs.

30) La suppression de la permission du parc : celui-ci est à tout le monde.

31) Le droit de conserver ses vêtements et affaires personnelles et de pouvoir les mettre en sécurité sans intervention du personnel.

32) La suppression des grands dortoirs.

33) L'extension de la mixité à tous les pavillons des hôpitaux psychiatriques et la possibilité de vie commune à l'intérieur des services afin que cette mixité ne soit pas un simple mot.

34) Le libre accès à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à la grossesse et à toutes informations concernant ces quatre points.

35) Nous refusons les changements d'hôpital, de service ou de chambre sans l'accord de l'interné lui-même.

36) Nous exigeons d'être présents et assistés de la personne de notre choix pour tout entretien nous concernant entre les membres du Corps médical ou administratif ainsi que de ce personnel avec des tiers.

Nous exigeons l'application de la présente charte : aux mineurs comme à toute personne internée.

G.I.A. - GARDES FOUS - MARGE - A.E.R.L.I.P. (Mouvement de travailleurs de la santé mentale)
C.H.L. (Comité de lutte des handicapés)

(1) Cour de cassation, 26 janvier 1968 (Dame Le Roy), Conseil d'Etat, 24 octobre 1969 (Sieur Goujon), Conseil d'Etat, 20 juillet 1971 (Sieur Pasquier).

castration de pouvoir créer, agir et jouir

Tu vis dans un ghetto ou dans ta famille, exclu de la vie sociale qui se prétend « NORMALE ». Dans ton atelier protégé, tu subis des horaires dingues, des cadences dingues et des ordres dingues... à subir 24 h sur 24... Car, après le travail, ce n'est pas fini, on te trimbole dans un car-« ghetto d'handicapés », de ton atelier ghetto à ton foyer-ghetto, d'où tu n'as pas le droit de sortir, qu'en demandant une autorisation (et encore !). As-tu un salaire comme les autres travailleurs (au moins égal au SMIG) ? As-tu le droit de te syndiquer et de faire grève pour protester contre tes conditions de vie ? Non ! rien de tout ça. Que tu vives en centre, dans ta famille, en foyer ou en atelier protégé as-tu le droit de sortir, de prendre le bus, le car ou le train, de nouer des liens avec des camarades valides ? T'accepte-t-on comme tu es dans une société où tout est fait pour le « normal » : escaliers dans les maisons, marches à la poste et à la mairie ?

Finalement, on décrète que tu n'as pas besoin de sortir... de sortir de ton ghetto ou de ta famille, puisque tout est organisé pour toi A TA PLACE : tu n'as qu'à manger le repas qu'on te sert même s'il n'est pas à ton goût, consommer les loisirs qu'on t'offre même si tu désires autre chose, et exécuter le travail qu'on te donne même s'il est monotone. NON ! tu n'as pas besoin de sortir, de JOUIR DE LA VIE, DE PRENDRE TA VIE EN MAINS ET D'EN JOUIR COMME TU L'ENTENDS, EN LUTTANT CONTRE TON ÉTAT DE DÉPENDANCE qui t'empêche d'avoir des relations — des échanges — avec des copains valides, d'avoir librement des échanges d'égal à égal.

Si tu es déclaré « handicapé à plus de 80 % », il y a tout un système d'assistance qui t'installe dans ton handicap. Dans ta famille, tu es littéralement couvé par tes parents qui usurpent ton initiative sur les actes les plus élémentaires de la vie, « aide »-usurpation risquant de détruire en toi toute expression de ta volonté de conquérir le pouvoir sur ta vie, le pouvoir sur ton corps, pouvoirs dont on t'a mutilé(e), castré(e). Car derrière les grilles ou les barbelés de ton ghetto (espèce de camp de concentration pour handicapé(e)s, de ton hôpital, de ton hospice, de ton atelier protégé, de ton foyer, ou encore de ta famille, tu regardes, malade d'envie ou de peur, CE MONDE AFFECTIF ET SEXUEL dont tu es exclu(e), rejeté(e). Et lorsque tu essaies de sortir de ton ghetto ou de ta famille, en compagnie d'ami(e)s ou de camarades valides, il ne se présente à toi que la perspective de remplacer l'aide de tes parents par l'aide de tes copains. De ce fait, tu restes en situation de matriage, de dépendance et d'assistance ; ton pouvoir agir et jouir l'est toujours usurpé ou nié, nié par l'autre. Tu te trouves ainsi re-« placé » dans un rapport d'aide-assistance venant perturber tous tes échanges avec l'autre, échanges que tu voudrais d'égal à égal avec l'autre, échanges qui deviennent un rapport de domination du valide sur l'handicapé.

Alors, tu es prisonnier de ce système d'assistance (on t'« aide », parce que ça va plus vite, parce que c'est plus pratique

pour les autres !) qui te rend incapable de vivre des échanges sexuels et affectifs avec un ou une autre, du fait de ton éducation, du fait des rejets que tu as subis au travers des centres. Prisonnier du rapport de domination et d'assistance-dépendance valide-handicapé, tu ne peux pas JOUIR DE TA VIE, tellement les rapports que tu peux avoir avec les autres sont faussés et artificiels.

Quand tu es à l'hospice avec les vieillards, quand tu es dans ta famille, surveillé et encadré par tes parents, materné(e) et dirigé(e) par ta mère, bref : littéralement couvé(e) : as-tu le droit A LA VIE, le droit DE JOUIR, le droit AU PLAISIR, le droit d'avoir DES DÉSIRS ? As-tu le droit d'avoir accès à une vie SEXUELLE ? As-tu le droit à l'AUTONOMIE ? As-tu le droit de disposer librement de ton corps, de ta vie ? As-tu le droit de PRENDRE TA VIE EN MAINS ? Et si tu as le droit, t'en donne-t-on les moyens ? NON, tu es mutilé(e), castré(e) de tes désirs, castré(e) de tes plaisirs — les plus fondamentaux



castré(e) de ton pouvoir sur ta vie, OUI ! maté(e), brimé(e), CASTRÉ(E) DE TON POUVOIR SUR TA VIE !

DE TON POUVOIR SUR TA VIE QUOTIDIENNE, à cause qu'on t'infantilise sous diverses formes DE TON POUVOIR AGIR, à cause du manque de techniques sociales et individuelles adaptées,

DE TON POUVOIR ALLER OU TU VEUX, à cause des ghettos ou de ta famille, à cause de l'inadaptation des moyens de transport :

CASTRÉ(E) DE TON POUVOIR JOUIR DE LA VIE ! DE TON POUVOIR ASSUMER TA SEXUALITÉ ET TON AFFECTIVITÉ, DE TON POUVOIR FAIRE L'AMOUR, à cause des rejets et des tabous que tu subis,

Castré(e) de ton pouvoir être autonome physiquement... et... libéré(e) affectivement et sexuellement.

Alors, tu te résignes à rester enfermé(e) dans ton ghetto ou dans ta famille. Et tu te dis alors que c'est « normal », puisque tu es « a-normal » !

... Eux, « les normaux », vont à l'école,

au lycée ou au C.E.T., puis à l'usine, car ils sont rentables : toi tu n'es pas rentable ! C'est pour ça que tu es mis(e) à l'écart !

Et le système qui te castre, te rend docile et résigné(e) face à tes conditions de vie, te montre, d'un doigt solennel, l'autre bord, celui où les gens sont rentables, celui où les gens sont libres d'aller où ils veulent, libres de faire ce qu'ils veulent... plus que toi en tout cas.

En face de ton ghetto, ton copain valide franchit la porte de son lycée. Dans son esprit déjà se déroule le pesant rituel des cours-fleuves qui dureront 7 heures, tandis que les deux ou trois idées qui lui ont plu seront oubliées, noyées dans le reste. Et, dans son corps, la lenteur des gestes qu'on répète depuis des années, les gestes réduits à une routine : entrer, s'asseoir, gratter feuille sur feuille, se lever, sortir, crée tout cet automatisme, ce savoir tout fait, ces gestes sans cesse les mêmes qui ont fini par refouler ses aspirations, sa personnalité, constamment effacées derrière les raisonnements dont on lui bourse la cervelle pour qu'elle pense bien contre son cœur, son imagination, son sexe, déposés à l'entrée parce que le lycée n'est pas un endroit pour eux.

Surtout pas d'écart ! pas de « fantaisies » : ça dérangerait la routine et surtout ce ne serait pas « normal », car les a-normaux ça existe, suffit de voir dans les centres et les asiles — n'est-ce pas ! — Et ce qui s'y passe : personne ne sait exactement... mais il y a des gens très sérieux pour ça : la médecine... et il y a des gens très bien « placés » pour ça : les handicapés parqués dans les centres, les internés dans les asiles, toi par exemple. Aussi la pédagogie justifie-t-elle la Norme par l'a-Normalité, de manière à ce que tu viennes pas trop revendiquer avec ton pote lycéen DANS LES FAITS le droit de vivre et d'être différent(s).

Imagine un peu combien cela remettait en cause la Norme par l'a-Normalité et la routine, si tu allais — et si tu pouvais grâce à des moyens techniques adéquats — te balader par toi-même dans les rues de la ville : tu irais montrer ta face de gueule déformée ou gesticulante, en te « crapahutant » tout seul, et cela choquerait, bouleverserait la petite image qu'on donne aux gens, à la télé, à la radio, dans les journaux, de toi, de l'handicapé(e), dans son ghetto, assisté et dépendant, a-sexué(e). Tu irais ainsi aider le lycéen à dissoudre la routine dans laquelle il est prisonnier. Tu irais l'aider à revendiquer DANS LES FAITS ce droit de vivre et d'être différent(s), par le fait même de ton handicap, ton a-Normalité, opposée, DANS LES FAITS à la Norme, donc la contestant comme une sorte d'anti-Norme qui remet en cause — sois-en sûr — le rythme dingue de cette société de cadences et de rendements... et la routine scolaire !

La routine scolaire qui fait entrer dans le moule étroit du système tout le besoin de créer d'autres rapports entre les gens, de vivre une autre sexualité, de créer, d'imaginer de faire l'amour : oui ! il faut que tout ça entre dans le cadre étroit de la famille, reproduisant la soumission et

suite p11

un grand texte classique :

LA MEDECINE CHEZ FORD

Céline, grand écrivain réactionnaire, était aussi médecin. C'est à ce titre qu'il intervient sur la santé des ouvriers, lors d'une communication à la Société de Médecine de Paris.

Le texte date de 1941. 1941, en France, c'est l'oppression nazie et la dictature fasciste de Pétain. Sous le fascisme, la réaction parle haut et net. Sous le fascisme, l'humanisme que la bourgeoisie affiche dans ses périodes « démocratiques » (c'est-à-dire dans les périodes où elle s'efforce de dissimuler la réalité de sa dictature de classe sous des apparences démocratiques), cet humanisme bourgeois n'a plus cours. L'écart entre la pratique réelle de la bourgeoisie et les discours qu'elle tient sur cette pratique diminue considérablement.

C'est de ce point de vue qu'il faut comprendre la « sincérité », à première vue étonnante, du texte que nous publions ici.

Céline revient tout ébloui de la visite qu'il a faite aux usines Ford, U.S.A. Il pense que la France de Pétain a des enseignements à tirer de cette visite. Il en expose les raisons en toute simplicité et

dans un très beau style.

A QUOI BON DES HOPITAUX, suggère Céline, nous avons des usines. Les usines sont pleines de malades, et les hôpitaux sont pleins de malades qui pourraient travailler dans des usines.

Voilà la révélation bouleversante que Céline ramène des usines Ford, alors à la pointe de l'industrie capitaliste moderne : tant qu'il y a un souffle de vie dans un corps d'ouvrier, cet ouvrier, même malade, même handicapé, peut encore produire, peut encore être rentable.

L'industrie capitaliste moderne, c'est la mécanisation, la parcellisation des tâches poussée à l'extrême, la réduction du travail de l'ouvrier à quelques gestes simples, indéfiniment répétés. Pour accomplir ces tâches d'O.S., dont l'industrie capitaliste moderne multiplie le nombre, les débiles et les « déchets humains » de toute espèce peuvent parfaitement convenir. Ces « déchets » présentent en outre l'avantage d'être soumis, dociles, de ne pas se révolter.

Envisager tous les problèmes relatifs à la santé des ouvriers uniquement sous l'angle de l'exploitation capitaliste, telle

est l'intuition « géniale » du grand écrivain fasciste.

Par certains aspects pourtant, le texte de Céline n'est pas « réaliste ». C'est la raison essentielle pour laquelle ses propositions n'ont jamais été appliquées intégralement par les capitalistes.

Céline ignore un certain nombre de données fondamentales du capitalisme. Il ignore la reproduction élargie du capital. Il ignore qu'une économie capitaliste, parvenue au stade impérialiste, a la possibilité de surexplorier d'autres forces de travail : les immigrés. Il ignore que, pour mieux faire baisser la valeur de la force de travail, la bourgeoisie a intérêt à construire des usines particulières pour les ouvriers les plus handicapés, c'est-à-dire pour les ouvriers qui n'atteignent pas tout à fait les rendements des ouvriers moins handicapés.

Enfin, Céline ignore la lutte de classes. Céline ignore que les plans les plus élaborés de la bourgeoisie se heurtent toujours à la résistance des classes exploitées, à l'élevation constante de leur niveau de conscience et d'organisation.

UNE LISTE SURPRENANTE

La direction sanitaire des usines Ford a publié pour une des usines : Highland Park une liste des invalidités permanentes de ses ouvriers. Sur 44 500 ouvriers de cette usine, 13 184 souffrent d'affections et d'invalidités sérieuses et chroniques. On y trouve notamment 629 tuberculeux et asthmatiques, 187 épileptiques et psychopathies divers, 5 000 hernies, 417 cardiaques, 51 aveugles, des ataxiques et même des malades atteints de maladie du sommeil, 800 néphrites et cystites, en somme un très grand nombre et véritable hôpital et des mieux fournis dans l'usine et dans l'une des usines « les plus intenses » du monde.

La direction sanitaire nous fournit encore des statistiques « d'efficiencies » pour ses 44 500 ouvriers ; sur ce nombre, 7 828 seulement sont au-dessous de leur tâche, un peu plus de 5 000 ne parviennent pas à 50% d'efficience, 5 sur ce nombre n'atteignent que 10%. Comment se comportent ces ouvriers dans l'usine ? Lorsqu'un ouvrier par suite d'une aggravation passagère de son état n'est en mesure de fournir qu'une ou deux heures de travail par jour, il vient quand même à l'usine et quand il se sent fatigué, il s'assied ou s'allonge dans un coin de l'atelier. Ces cas sont nombreux.

Viennent évidemment demander un emploi chez Ford tous les déchus de l'existence, ceux qui n'ont aucune espérance de gagner ailleurs les six dollars quotidiens (on ne paye guère plus chez Ford, mais jamais moins) et qui, par leur état de santé, se trouvent menacés de plusieurs façons et destinés plutôt à l'hôpital qu'à l'industrie.

L'EXAMEN MÉDICAL AUX USINES DE DETROIT

Nous avons assisté à l'examen médical d'entrée de plusieurs centaines d'ouvriers

qui venaient combler les emplois vacants depuis plusieurs mois. On ne procède à l'embauchage que quelquefois par hasard. Le médecin chargé de cet examen nous confiait que ce qu'il fallait, c'était des chimpanzés, qu'ils suffisaient pour le travail auquel ces ouvriers étaient destinés et qu'on faisait d'ailleurs des essais pour employer ces animaux à la récolte du coton dans les Etats du Sud. Comme nous nous étonnions qu'il fit des remarques aussi désobligeantes d'une façon publique, il nous rassura, toujours à haute voix, nous prouvant par là que ces candidats étaient non seulement physiquement invalides, mais mentalement obnubilés aussi, dépourvus de sens critique et même de vanité élémentaire. Il posa dès lors à ces gens des questions fort simples, sur le nom du président des Etats-Unis, la capitale de l'Etat, etc. On ne reçut guère que des réponses vagues et absurdes. Cet examen médical, hormis l'analyse d'urine, n'est qu'une simple inspection ayant pour but de dépister les hernieux et de classer, pour les statistiques, les plus grosses invalidités. On a souvent parlé de l'affection, d'après expertise médicale, des ouvriers chez Ford une espèce de travail déterminé. Rien de tel existe. L'affection de l'ouvrier a lieu avant l'inspection médicale et au hasard. Un seul médecin suffit pour pratiquer les examens qui sont définitifs et sommaires.

Les instables, les « petits aliénés » mêmes, sont en grand nombre dans les usines. A ceux-là, il faut du changement, de la variété, même au sein de la plus grande monotonie industrielle connue. Monotonie d'ailleurs très bruyante. Le vacarme est infernal dans presque tous les ateliers, on ne peut communiquer qu'à l'oreille et en criant de toutes ses forces. Dans cette ambiance, les nerveux se querellent et parlent souvent d'abandonner leur travail

la medecine chez ford (suite)

et l'usine. C'est alors qu'intervient le service social.

LE ROLE DU SERVICE SOCIAL

La direction de ce service a pour mission précise et principale d'éviter le départ des ouvriers mécontents. Le renvoi d'un ouvrier ne peut être prononcé que par la direction de ce service. Les contremaîtres et les chefs de fabrication n'ont aucun droit de cet ordre. Il n'y a pour ainsi dire jamais de renvois prononcés ; l'ouvrier s'en va de son plein gré et d'ailleurs, il revient plus tard à l'usine et reprend son poste dans la majorité des cas.

On se demande souvent ce que peuvent faire des aveugles chez Ford. Ils sont au nombre d'une centaine en tout, occupés à des tâches très uniformes et menues, et en général surveillés par un autre valide pourvu, celui-là, d'une bonne vision, le même d'ailleurs qui est chargé de les mener au travail et de les ramener à la maison. Mais les aveugles sont faciles à manier si on les compare aux épileptiques, aux agités, ataxiques qui forment un bien plus grand nombre, 4 à 5 000 nous dit-on, répartis dans les deux usines. On doit leur trouver cependant et toujours un ouvrage qui leur convienne. On ne recule devant aucune concession, la direction est insaisissablement patiente ; dans le fond évidemment cette urbanité patronale repose sur une immense indifférence en même temps que sur un calcul de sage utilisation. C'est donc une nouvelle mentalité industrielle qui s'introduit dans cette usine bizarre, bizarre eu égard au moins à nos conceptions européennes.

PAS D'ASSURANCES !

Il n'existe pas d'assurance maladie chez

Ford. Cette institution heurterait sans doute la morale sociale américaine qui veut que chaque homme soit entièrement responsable de son entretien, malade ou non, et qui suspecte dans la philanthropie avouée une forme atténuée et dangereuse du bolchévisme. Et puis, on ne voit pas très bien de quelle maladie chronique pourrait être malade un ouvrier qui ne pourrait pas travailler chez Ford. C'est donc en somme la possibilité de gagner leur vie offerte à toutes les faiblesses physiques et mentales, même aux plus grandes, aux plus prononcées. Cependant quand il arrive qu'une de ces rares affections retienne l'ouvrier à la maison, alors sa femme, sa fille, son gendre, n'importe qui peut vérifier instantanément le remplacer à l'usine et toucher les six dollars quotidiens nécessaires à l'entretien de sa famille. La mécanisation de l'usine permet ces substitutions instantanées d'individus. Toutes choses passées à l'extrême, si personne ne veut venir à l'usine, le travail viendra à la maison, on y enverra un petit ouvrage à faire qui justifiera tant bien que mal les 6 dollars quotidiens.

Il n'est pas question d'assurance vieillesse chez Ford, pour deux raisons sans doute ; la première c'est que la vieillesse n'est pas un facteur d'invalidité, nous l'avons vu, dans une usine bien standarisée ; la seconde, c'est que les ouvriers dans tous les pays du monde ne vivent pas vieux. Il y avait autrefois, attaché aux usines, un service complet d'infirmières visiteuses, jusqu'à 200. Il n'y a plus à présent que 12 employés au service social et médical. Ils suffisent pour la distribution des secours et pour donner des conseils

juridiques à propos d'achats de maisons, de divorces, etc. Le personnel chez Ford se trouve donc à présent « trainé » par un matériel de plus en plus perfectionné. Ce que font, ce que pensent, ce qui arrive aux gens qui escortent ces outillages à grand rendement n'influence pas beaucoup la production. Le personnel s'en rend compte peut-être, il est réduit en tout cas à un état d'humilité qui est en même temps un grand repos patronal.

LE POINT DE VUE DU MÉDECIN FRANÇAIS

Considérer l'état de santé et de la maladie en fonction du facteur travail et presque uniquement en fonction de ce facteur, telle nous semble être peut-être actuellement la seule attitude vraiment sage et fructueuse de l'hygiéniste et de sociologue. Demain, peu d'individus échapperont à la loi du travail et surtout du travail industriel ou industrialisé. Nous avons vu qu'il pouvait, bien mécanisé et organisé, ce travail industriel, nourrir facilement (et dans la prospérité et la réussite industrielle) des milliers d'êtres que nous sommes accoutumés à voir à l'hôpital, dans les dispensaires, dans la rue, traînant longuement la misère ou leur semi-détresse à la charge de la communauté. Cela mérite, nous le pensons, sérieuse réflexion et surtout enquête. Il se pourrait que dans un hôpital, par ce moyen, nous découvrions autant de malades et qu'une enquête dans les villes, dans les dispensaires, dans les sanatoriums nous révèle l'existence d'une nombreuse main-d'œuvre gaspillée et parfaitement utilisable.

Texte de : Louis-Ferdinand Céline.

camarades

Camarades,

Le numéro 3 de « Handicapé Méchant » appelait à un rassemblement national des différents comités de lutte ainsi que des inorganisés.

Le comité de lutte de Rennes avait proposé ce rassemblement en vue :

- 1) de coordonner les différentes luttes ;
- 2) de discuter de la charte des revendications ;
- 3) de se concentrer sur les rapports entre C.L.H. et les différents mouvements « démocratiques » d'handicapés (M.D.H. - G.I.H.)

Or, depuis que le numéro 3 est paru, nous n'avons reçu que trois réponses, dont une défavorable. Cela nous apparaît comme un résultat décevant, voire désastreux pour l'avenir du mouvement. Évidemment, c'étaient les vacances et chacun sait que pendant trois mois de l'année, il n'est pas question de militer !...

Nous renouvelons donc notre appel. Il va sans dire que si ce deuxième article n'a pas plus de succès que l'autre, nous laisserions tomber ce projet (provisoirement).

Si le mouvement n'est pas capable de se triturer un peu sans tomber évidemment dans le piège du bureaucratisme, il apparaîtra aux yeux de la masse des handicapés non politisés comme un ramassis de « petits rigolos gauchistes ».

Même si vous n'êtes pas d'accord avec ce projet, il est important que vous nous écriviez. Le rassemblement n'était qu'une idée pour faire avancer le mouvement vers d'autres perspectives, mais d'autres idées peuvent être proposées.

Nous vous rappelons que cette assemblée serait prévue à Paris pour le plus rapidement possible. Nous vous demandons de nous répondre en nous précisant le nombre de participants et les problèmes matériels (déplacements) que vous auriez pour venir à Paris (adresse ci-dessous).

— Ras le bol des belles paroles,
— Ras le bol des magouillages idéologiques. Un mouvement doit se donner un minimum d'unité, sinon il disparaîtra.

C.L.H. Rennes

M. Richard Fernandez
Cité de Normandie - Villejean
Rennes

UN SOLDAT EST UN HOMME

COMME LES AUTRES!



moi, c'est moins grave, je ne suis pas comme Monsieur sur une charrette. Ce n'est rien à côté d'eux, je ne me plains pas, j'ai pu m'en sortir. Je ne peux plus jouer, mais je passe du côté des dirigeants. Mais voilà, là-dessus, on avait notre mot à dire : « Vous vous en sortez parce que vous êtes connu et parce que vous en avez les moyens. Même si vous étiez resté « handicapé », vous auriez pu vous payer un fauteuil électrique ».

Trop, c'en était trop. M. Cavada ne pouvait laisser insulter d'une pareille manière « son grand témoin ». Hors de lui, il interrompit notre camarade et s'oublia même jusqu'à lui dire : « Vous poussez le bouchon un peu loin ». Ensuite tout alla très vite, l'émission se termina sur les chapeaux de roues. Après l'émission, furax, il nous accusa de lui avoir tendu un piège, de ne pas avoir joué le jeu et d'avoir monopolisé la parole à notre seul profit. La soirée avait été chaude. L'avancement de M. Cavada s'en ressentira. Mais pourquoi nous avoir choisi nous, alors que ces braves gens de l'A.P.F. (Association des paralysés de France) auraient très bien fait l'affaire. Erreur de la télévision. Serait-elle si mal informée ? Ce qui est certain, c'est que nous ne sommes pas prêts d'y repasser et qu'ils se souviendront de nous pendant longtemps encore... Et si « France-Soir » dit que cette émission est en passe de devenir le lieu de la parole



libre, un lieu où il fait bon s'attarder ». Et si « Le Monde » dit « que ce magazine est dans l'ensemble courageux et réconfortant ». Que l'on ne se leurre pas, M. Cava-

da se serait bien passé de ce soi-disant « libéralisme ».

Charly

Le côté cynique de l'Aide Sociale

En arrêt de travail longue-maladie depuis plus d'un an et ne touchant que 21,66 F. d'indemnités journalières par la Sécurité Sociale, je me décide à en aviser l'Aide Sociale afin d'obtenir un fond de secours substantiel.

4 mois plus tard (c'est les délais), je reçois une réponse dans laquelle ils ont "l'honneur de m'informer qu'un fonds de secours m'est attribué, d'un montant de 52,00 F. et à titre d'avances sur prestations."

C'est à dire en clair qu'on me débloque en tout et pour tout 52 F. et 15 jours plus tard on me les déduit des indemnités journalières que je vais toucher à la S.S.

Perplexe, me demandant ce que je devais faire, je reçois quelques jours plus tard (encore) un avis de la commission d'appel qui règle mon problème.

En effet, la commission a rejeté cette aide financière sous prétexte que mes parents sont en mesure de me donner un minimum de 600,00 F. par mois pour subvenir à mes besoins !...(logement, nourriture, vêtements...).

Et au bas de l'imprimé un "avis important", souligné, prévoit que je suis "passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 F. en cas de recours jugé abusif."

- Sans commentaire -

cette CASTRATION DE CRÉATIVITÉ, CASTRATION DE POUVOIR CRÉER, DE POUVOIR CRÉATIF !

Parce que ce qui empêche le lycéen de lutter contre son embriagagement, contre son refoulement, et ce qui t'empêche de lutter contre ta mise à l'écart, contre ta dépendance, contre le rejet que tu subis de la part de la société : c'est la même chose.

Si ce texte te donne envie de lutter — même si tu n'es pas d'accord avec tout (dans ce cas, nous pourrions en discuter et autrement également !) — ou si tu luttes déjà, seul ou avec d'autres, contre tes conditions de vie et pour vivre ta vie d'handicapé(e) autrement, sache que les membres du Comité de lutte des handicapés d'Orléans font comme toi, et que si nous nous regroupons et nous organisons ensemble, toi et nous, alors NOUS POURRONS ENFIN PRENDRE NOTRE VIE EN MAINS !

En attendant, si tu le désires, tu peux prendre contact (directement ou par lettre) avec : Marc Héry, 3, rue Charles-Perault, 45000 Orléans (8^e étage, app. 17C).

IMPORTANT : Une permanence est assurée au 989 20 18, de 10h à 22h. Demandez Jean-Louis



TEL EST PRIS QUI CROYAIT PRENDRE

Le mardi 4 novembre doit avoir lieu un match de rugby entre l'Afrique du Sud et la France. La recette de ce match devant aller à l'Enfance inadaptée. C'est ce qui nous a donné l'idée de la séquence. Mercredi 29 octobre... Un jour comme les autres. Le téléphone sonne. « Allo, Handicapés méchants ? Ici Antenne 2. Mercredi 5 novembre, le magazine d'actualité « C'est-à-dire » consacre une séquence aux handicapés, un film de dix minutes doit être fait, cela vous intéresse-t-il ? » Bien sûr vous pourrez dire ce que vous voudrez. Et nous voilà embarqués pour deux jours de tournage. On filme beaucoup, on parle beaucoup aussi et on dit ce que l'on veut, bien entendu.

Le dimanche 2 novembre, à notre demande, on nous accorde le droit d'assister au montage de ce que nous avons tourné. Lorsque nous arrivons, un pré-montage a déjà été fait. Première surprise ! Si ces messieurs de la télé ont tourné ce que nous avions voulu, ils n'ont retenu que ce qu'ils voulaient. Tout ce que nous avions tourné sur les causes du handicap, l'exploitation, tout ce qui fait du handicapé, un problème politique, a été passé sous silence. On argumente, on défend notre point de vue. Résultat : une interview d'un camarade sur les causes du handicap et de son exploitation est rajoutée. Seulement, voilà, nous sommes un peu plus méfiants maintenant. Innocemment nous demandons : « Y aura-t-il un débat ? Pourrions-nous y participer ? » « Bien sûr, s'il y en a un, on vous téléphonerà ». Les jours passent...

Le mercredi 5 novembre au matin, toujours rien. On se dit qu'il n'y a pas de débat. Or, en achetant le journal, surprise ! Le Professeur Minkowski, Le Mandarin aux pieds nus, est invité à prendre la parole après la projection du petit film auquel nous avions collaboré, et nous ? Coup de téléphone à Antenne 2 ! M. Cavada nous répond : « Il est trop tard maintenant, mais enfin venez quand même, je vous laisserais poser la dernière question au professeur pour clore le débat. » On a compris ! Faisons semblant d'accepter si nous voulons avoir une chance de participer au débat.

Le mercredi 5 novembre au soir. Sur le plateau de « C'est-à-dire », nous sommes accueillis « à bras ouverts » par M. Cavada : « Je suis bien content que vous soyez venu », « Et nous donc, tu ne perds rien pour attendre... »

Composition du plateau : le grand témoin Bernard Dauga (qui, comme chacun le sait pas, est handicapé, même s'il s'en défend, à la suite d'un match de rugby). A notre grande joie (on ne le savait pas), Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F. (Confédération nationale du patronat français), Edmond Maire, secrétaire

général de la C.F.D.T., qui s'affronteront en première partie ; en attendant, ils discutent ensemble comme de bons copains. Puis le Professeur Minkowski et nous pauvres petits handicapés à qui on n'a laissé qu'un petit strapontin. Tout est en place. L'émission peut commencer. Tout d'abord Maire et Chotard. Petit débat bien gentil, chacun se traitant, comme à l'accoutumée, de démagogue, essayant de tirer la couverture à soi.

Deuxième séquence : l'école du cirque. Rien à signaler. Après chaque séquence, on demande « au grand témoin » son avis ; grand témoin qui se demande ce qu'il fuit ici... l'émission ronronne gentiment, tout à l'air de marcher comme « sur des roulettes » ou presque... En effet, pendant le débat qui oppose Maire à Chotard, le téléphone de M. Cavada ne cesse de sonner. Le camarade ici présent sur le plateau, grâce au bribes de conversation

tous devant ce problème. De la haute philosophie quoi ! mais voilà que la machine allait se mettre à avoir des ratés...

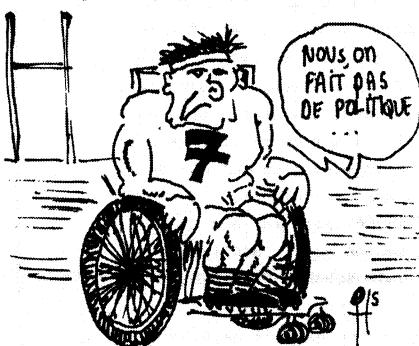
Cavada : « Professeur, que pensez-vous de la charité ? »

Minkowski : « C'est une notion qui devrait être dépassée. C'est un problème de justice sociale et politique. Si une réelle politique de prévention était appliquée, la moitié des handicapés graves à la naissance pourraient être évités. En effet, la plupart des femmes enceintes ont de mauvaises conditions de travail. Quand on pense que des femmes mettent au monde des handicapés qui auraient pu être évités si elles avaient pu se reposer à l'usine, s'arrêter un mois avant l'accouchement, que l'on prenne régulièrement leur tension artérielle. Si elles ne devaient pas travailler dans de mauvaises conditions (cf. Blanchisserie de Pantin), prendre le métro sans aide familiale à la maison quand elles ont une famille nombreuse. La femme enceinte n'est pas protégée par l'entreprise ni par la médecine du travail. Quand j'ai averti les syndicats, ils m'ont répondu qu'on leur disait que ce n'était pas leur affaire. La Santé publique, « ce n'est pas l'affaire des patrons ni des médecins mais l'affaire de tous ». Sont responsables les ministères, les pouvoirs publics, le corps médical pratiquement dans son ensemble y compris moi-même. C'est un problème politique et non médical. »

Le grand mot était lâché : « Problème politique ». M. Cavada devint blême, rien ne se passait comme prévu, le débat lui échappa. Il essaya bien de le reprendre en main mais une camarade du C.L.H. l'interrompit en venant compléter ce que venait de dire le professeur. En dénonçant la politique patronale en matière d'emploi pour les handicapés, les salaires perçus en ateliers protégés et C.A.T. Un autre camarade dénonça, lui, les accidents du travail et la politique syndicale tendant à réclamer des primes de cadences, d'insalubrité, etc. C'est le système qui crée les handicapés et c'est lui qu'il faut détruire ! Chotard ne put que bafouiller. Ce sont des généralisations hâtives ». Il n'y a pas de société industrielle même socialiste sans accidents du travail ». Le maximum du ridicule fut atteint lorsqu'il dit à Minkowski : « Le camarade mandarin docteur » est en train d'annexer au profit de ses idées le fléau social que représentent les handicapés ». Maire, quant à lui, évita soigneusement de répondre à notre question. Cavada et Dauga semblaient bien loin. Aussi Cavada, faisant preuve d'autorité, tâcha d'orienter le débat vers un sujet plus neutre et essaya d'interviewer Dauga sur son accident.

Dauga : « Ce n'est pas un accident de travail, mais de sport, c'est pareil. Mais

LES HANDICAPÉS ACCEPTENT
DE RENCONTRER LES SPRINGBOKS



qu'il arrive à saisir, comprend bien vite que c'est lui qui est la cause de tout ce remue-ménage. Effectivement, on l'avait placé dans un coin du plateau et n'a-t-il pas eu l'audace d'aller se placer de son propre gré auprès du Professeur ! Avant le début de la séquence réservée aux handicapés, on lui enleva même le micro qu'on lui avait installé « par erreur ».

Troisième séquence enfin : tout d'abord, projection du petit film. Comme il fallait s'y attendre, tous les passages que nous avions fait rajouter lors du montage avaient disparu. Censure ? Non autocensure ! Après l'émission, M. Cavada nous déclara : « C'est moi qui fait le montage. On vous a fait une fleur de vous laisser y assister. »

LE BUT ÉTAIT CLAIR. On allait encore parler des handicapés mais comme d'habitude, il fallait rester vague et noyer le tout dans un discours humaniste en faisant référence à la fatalité et à l'égalité de